



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 16253

Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences, en termes de reconstruction, de la guerre en Iraq. Alors même que les conflits armés font rage, il est nécessaire, dans un souci d'apaiser très vite les plaies, de penser dès à présent à l'après-guerre. La France, ayant retrouvé une voix plus forte sur la scène internationale et manifestant une volonté résolue de construire un monde multipolaire respectueux de la diversité des peuples et des cultures, doit poursuivre son action diplomatique et mettre tout en oeuvre afin que la reconstruction prépare réellement de meilleurs lendemains pour l'Iraq. A cette fin, si le gouvernement s'emploie à redonner aux Nations unies la mission qui est la leur, il peut également s'appuyer sur une très large mobilisation des énergies françaises (associations et entreprises). Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser comment la France envisage de négocier cette étape décisive dans le déploiement de sa diplomatie.

Texte de la réponse

Au-delà des désaccords qui ont divisé la communauté internationale, l'urgence est désormais d'aider l'Iraq à recouvrer sa souveraineté et à trouver le chemin de la stabilité et de la reconstruction. Tels sont les objectifs qui guident l'action de la diplomatie française, en particulier dans le cadre des consultations au sein du conseil de sécurité. Pour la France, il est impératif de porter rapidement un coup d'arrêt à la dégradation préoccupante de la situation sur place, tout particulièrement sur le plan sécuritaire, d'ouvrir une perspective politique à une population remobilisée et de parer aux risques de déstabilisation régionale. Seules les Nations unies disposent effectivement de la légitimité et de l'autorité nécessaires pour accompagner le processus politique qui, à bref délai, doit rendre le peuple iraquien à nouveau maître de son destin et de ses ressources. Sur tous ces points, la France a fait des propositions concrètes visant à transférer progressivement aux nouvelles autorités irakiennes, réorganisées avec le concours de l'ONU, les prérogatives de l'exécutif - par exemple en matière de sécurité, budgétaire ou économique - et à engager un processus qui aboutisse d'ici quelques mois, avec l'assistance des Nations unies, à l'adoption d'une nouvelle constitution, à l'organisation d'élections générales et à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Ces idées ont suscité un écho très positif au sein de la communauté internationale, aux Nations unies comme dans la région.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16253

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2805

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 9953